

FAQ –Transition de la marque Notarius vers Portage CyberTech

1. Quand la transition s'amorcera-t-elle?

Le nouveau site Web de Portage CyberTech sera mis en ligne le 23 janvier 2026, marquant le début officiel de la transition de la marque Notarius vers Portage CyberTech. Certains documents Notarius seront actualisés dans le cadre du lancement, tandis que d'autres contenus et services seront modifiés graduellement au cours de l'année 2026 en adoptant une démarche par étapes. Pendant cette période, la marque Notarius continuera d'apparaître s'il y a lieu afin d'assurer une certaine clarté et continuité pour nos clients. Ce repositionnement de marque n'entraîne aucune modification du système d'infrastructure à clé publique (PKI). Tous les services de confiance, les hiérarchies de certificats et les identités cryptographiques demeurent inchangés.

2. S'agit-il d'un changement de nom légal?

Non. Solutions Notarius Inc. demeure l'entité juridique qui détient les certifications, contrats et accréditations (ISO, SOC 2, eIDAS, etc.). Aucun changement n'est apporté à l'entité figurant dans les certificats numériques, y compris le champ « O=Solutions Notarius » utilisé dans tous les profils de certificats.

3. Mes certificats, signatures ou documents resteront-ils valides?

Oui. Tous les certificats de signature numérique, processus de validation et documents archivés existants demeurent inchangés, entièrement valides et légalement reconnus. Aucune action n'est requise de votre part. Le nom distinctif (DN) des certificats, la chaîne de certificats, les identifiants d'objets (OID), les références aux politiques et pratiques de certification (CP/CPS) et les ancres de confiance restent identiques. Aucune réémission ni migration de certificats n'est prévue ou requise.

4. Y aura-t-il des changements aux produits, aux intégrations ou au soutien?

Non. Les mêmes plateformes, API et intégrations continueront de fonctionner normalement. Vos points de contact, vos niveaux de service et votre tarification demeurent inchangés. Les noms de produits sous la marque Notarius, notamment ConsignO, ConsignO Cloud et CertifiO, seront maintenus pour le moment.

5. Les prix vont-ils changer dans le cadre de cette transition de la marque?

Non. La tarification demeure inchangée. Ce repositionnement de marque n'a aucune incidence sur vos abonnements, frais ou conditions de renouvellement.

6. Les conditions ou contrats existants doivent-ils être mis à jour?

Non. Les ententes, garanties et accords sur les niveaux de service actuels restent en vigueur. L'entité juridique (Solutions Notarius Inc.) demeure inchangée, ce qui évite toute modification ou



renégociation des contrats existants. Les futurs accords et renouvellements continueront d'utiliser le nom juridique Solutions Notarius Inc.

7. Pourquoi effectuer ce changement maintenant?

Portage a tenu compte de la forte notoriété de la marque Notarius, ce qui explique la transition progressive. Trois ans après son acquisition, le moment est venu de mener à bien le changement de nom pour refléter la réalité d'une entreprise unifiée. Passer à un nom unique élimine la confusion, simplifie les processus d'achat et de conformité, et permet aux clients d'accéder à toutes nos solutions fiables sous une marque unique.

8. Quels sont les avantages pour les clients et les partenaires?

Un site Web unique et une identité numérique unique simplifient la recherche d'informations, l'accès aux ressources de soutien et l'exploration de notre gamme complète de solutions de confiance numériques. Ce changement optimise également la clarté, la cohérence et la stabilité à long terme.

9. Mes données continueront-elles d'être hébergées au Canada?

Oui. Tous les centres de stockage et de traitement des données demeurent au Canada. Nos pratiques en matière de sécurité, de confidentialité et de conformité restent inchangées.

10. Quelle est l'incidence de ce changement sur les clients du Québec et sur nos engagements linguistiques ?

Ce repositionnement de marque ne modifie en rien nos obligations légales en vertu des exigences linguistiques du Québec. L'entité juridique Solutions Notarius Inc. demeure inchangée et continue d'exercer ses activités au Québec, notamment en conservant notre bureau de Montréal. Les clients bénéficieront du même service bilingue qu'aujourd'hui, assuré par les mêmes équipes locales, et toutes les communications continueront de respecter la Charte de la langue française.

11. Quelle est l'incidence sur les audits et certifications ?

Tous les audits, certifications et cadres de conformité existants (ISO, SOC 2, Loi 25, LPRPDE, eIDAS) demeurent valides. Nos équipes juridiques et de conformité travaillent directement avec les auditeurs pour mettre à jour les références de dénomination au besoin. Comme il s'agit uniquement d'un repositionnement de marque, toutes les pratiques relatives à l'infrastructure à clé publique (PKI), y compris les documents liés aux politiques et pratiques de certification (CP/CPS), les processus de vérification d'identité, les profils de certificats et les preuves d'audit, restent inchangées.

12. Y aura-t-il des interruptions de service pendant la transition ?

Non. Le changement de nom n'entraîne aucune migration de systèmes ni modification de l'infrastructure. Vos services continueront de fonctionner normalement sans interruption.

13. Ce changement a-t-il une incidence sur la pratique quotidienne des professionnels?



Non. Ce repositionnement de marque ne modifie en rien la manière dont les professionnels utilisent leur signature numérique. Tous les certificats, flux de travail, processus de validation et documents archivés demeurent entièrement valides, pleinement conformes et légalement reconnus. Vos outils, votre processus d'authentification et votre utilisation quotidienne restent identiques, sans action requise. Le statut de service de confiance qualifié/avancé demeure inchangé, tout comme la conformité aux normes ETSI EN 319 401, 319 411-1 et 319 411-2.

